

Conditions générales de vente de véhicules automobiles d'occasion

A. Dispositions générales

1. Par le biais du site internet www.auto1.com (ci-après, le "Site Internet") sont proposés à la vente, à destination exclusive des professionnels de l'industrie automobile, des véhicules automobiles d'occasion dont la valeur commerciale a été évaluée par la société éditant le Site Internet, à savoir la société AUTO1.com GmbH (ci-après, "AUTO1.com"), filiale de la société AUTO1 Group GmbH, Bergmannstr. 72, 10961 Berlin, Allemagne.
2. La société WKDA France, société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 803 822 360, dont le siège social sis au 21, boulevard Gambetta à Issy-les-Moulineaux (92130) ou, alternativement, la société AUTO1 European Cars B.V., Overschiestraat 57, 1062 HN Amsterdam, Pays-Bas (ci-après, alternativement, le cas échéant, le "Vendeur"), Affiliés (tels que définis ci-après) d'AUTO1.com, sont les propriétaires et vendeurs des véhicules proposés à la vente par le biais du Site Internet. Aux fins des présentes, « Affilié » désigne relativement à une entité, (i) toute personne morale qui directement ou indirectement, contrôle cette entité, (ii) toute entité que cette personne morale contrôle, directement ou indirectement, et (iii) toute personne morale qui est contrôlée, directement ou indirectement, par une même personne que ladite entité. Il est entendu que la notion de contrôle doit être appréciée en accord avec l'article L. 233-3 I et II du Code de Commerce. L'identité du Vendeur sera transmise sur demande et sera, en tout état de cause, mentionnée sur la confirmation d'achat transmise au marchand.
3. L'utilisation du Site Internet vaut acceptation des présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGV »). Les présentes CGV contiennent des indications sur les services que nous offrons à nos utilisateurs, s'agissant de la vente de véhicules automobiles d'occasion, à destination exclusive des professionnels de l'industrie automobile. Merci de lire attentivement les présentes CGV.
4. Seuls les professionnels de l'industrie automobile agréés par AUTO1.com (ci-après les « Marchands ») peuvent utiliser le Site Internet.
5. Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes réalisées par AUTO1.com ou par le Vendeur sauf accord dérogatoire exprès préalable convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par le Marchand emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Marchand et notamment, sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire, exprès, écrit et préalable d'AUTO1.com ou du Vendeur.

B. Evaluation de la valeur commerciales des Véhicules

1. Préalablement à la mise en ligne sur le Site Internet des véhicules qui sont la propriété exclusive du Vendeur ou, le cas échéant, en cours d'acquisition par le Vendeur, en vue de leur vente à destination exclusive des professionnels de l'industrie automobile, (ci-après les « Véhicules »). AUTO1.com et ses Affiliés procèdent à l'évaluation de la valeur commerciale desdits Véhicules. Cette évaluation se déroule selon les étapes suivantes:
 - A. Vérification des informations communiquées par la clientèle d'AUTO1.com en amont de la vente au profit d'AUTO1.com ou du Vendeur.
 - B. Réalisation systématique d'un essai routier pendant une durée ne dépassant pas cinq minutes. Dans certaines zones, notamment urbaines, l'essai routier est effectué avec une vitesse ne dépassant pas cinquante km/h et AUTO1.com et/ou le Vendeur ne peuvent garantir que tous les rapports de la boîte de vitesse du Véhicule ont été passés.
 - C. Prise de clichés photographiques à destination du Site Internet.
2. Le Site Internet présente, pour chacun des Véhicules, un ensemble de faisceau d'indices à l'attention des Marchands avertis et diligents, découlant de l'évaluation de la valeur commerciale mentionnée ci-dessus. Il est expressément entendu que les informations présentées sur la page des Véhicules, à l'exception de celles liées à l'alinéa 3 du paragraphe H des présentes CGV, ne sont pas contractuelles.

C. Conclusion du contrat

- I. Dispositions générales
 - Le Site Internet propose des véhicules automobiles occasion qui sont la propriété exclusive du Vendeur ou, le cas échéant, en cours d'acquisition. Le Site Internet est divisé en trois (3) rubriques « Achat immédiat », « Enchères 24h » et « Offre à particulier ». Les Véhicules listés ne représentent pas une promesse de vente. Les Véhicules proposés représentent uniquement une invitation émise à l'intention des Marchands à formuler une promesse d'achat desdits Véhicules.
 - Le Marchand prend connaissance des différents Véhicules proposés et, en cas d'intérêt, formule une promesse d'achat pour le ou les Véhicule(s) considéré(s), par la proposition d'un prix d'achat. Le Marchand formule ainsi une offre engageante dans le cadre de la conclusion d'un contrat d'achat relatif auxdits Véhicules. Le Marchand est engagé par cette offre (i) pendant toute la période de validité de ladite offre et (ii) postérieurement à la période de validité de ladite enchère.

- Les droits et les obligations de chacune des parties sont encadrés par les CGV en vigueur à la date de conclusion du contrat liant lesdites parties. La version en vigueur des CGV est stockée et peut être obtenue sur le Site Internet www.auto1.com. La conclusion du contrat d'achat marque le transfert des risques, s'agissant du Véhicule vendu, au profit du Marchand.
- Le transfert des droits et/ou des obligations en vertu du contrat d'achat nécessite l'accord préalable par écrit d'AUTO1.com ou du Vendeur.
- La rencontre des consentements s'opère par la réception, par le Marchand, du contrat d'achat et de la confirmation de commande transmise par AUTO1.com par E-mail.

2. Achat Immédiat

- Dans la rubrique « Achat immédiat » est proposée une sélection de Véhicules dont les prix sont fixés par AUTO1.com. Ces Véhicules constituent une invitation, à l'attention du Marchand, à formuler une promesse d'achat. La période de validité de la promesse formulée par le Marchand dans le cadre de la rubrique « Achat immédiat » n'est pas limitée dans le temps.
- Le Marchand a la possibilité d'acquérir les Véhicules en contrepartie du versement du prix fixé par AUTO1.com. A cette fin, le Marchand formule une offre entraînant la conclusion d'un contrat d'achat relatif auxdits Véhicules.
- L'acceptation de cette offre par AUTO1.com entraîne la matérialisation d'un contrat d'achat. Ladite matérialisation du contrat d'achat est immédiate, le plus souvent dans un délai d'un jour ouvrable. Le contrat d'achat sera communiqué au marchand par E-mail. La réception par le Marchand du contrat marque la rencontre des consentements des parties et l'entrée en vigueur des obligations résultant du contrat.

3. Enchères 24h

- Au sein de cette rubrique figurent les Véhicules dernièrement acquis par AUTO1.com.
- Le marchand peut poser un nombre illimité de promesses d'achat entraînant la conclusion d'un contrat d'achat relatif au Véhicule considéré durant la période de validité des offres s'agissant dudit Véhicule. L'offre formulée la plus élevée durant la période de validité des offres est engageante pour le Marchand, et ce, pour l'ensemble de la durée de la période de commercialisation du Véhicule sur le Site Internet. Il est expressément convenu qu'AUTO1.com n'octroie aucun droit de rétractation au profit du Marchand vis-à-vis des offres formulées par ce dernier.
- L'acceptation de l'offre par AUTO1.com matérialise le contrat d'achat. Cette matérialisation est immédiate et est généralement communiquée au marchand, par E-mail dans un délai d'UN (1) jour ouvré. La réception

par le Marchand du contrat marque la rencontre des consentements des parties et l'entrée en vigueur des obligations résultant du contrat.

4. Offre à particulier

- Dans cette section, le Marchand peut voir en temps réel les Véhicules dont la valeur commerciale a été évaluée dans les différents établissements d'AUTO1.com mais pas encore rachetés.
- Le Marchand peut formuler un nombre illimité de promesses d'achat entraînant la conclusion d'un contrat d'achat relatif aux Véhicules. L'offre la plus élevée s'agissant du Véhicule considéré est engageante pour une durée de QUATORZE (14) jours calendaires.
- L'acceptation de ladite offre par AUTO1.com marque la matérialisation du contrat d'achat. Le contrat d'achat afférent sera transmis généralement dans un délai d'UN (1) jour ouvré au marchand, par E-mail. La réception par le marchand dudit contrat marque la rencontre des consentements des parties et l'entrée en vigueur des obligations résultant du contrat susmentionné.

D. Paiement

1. Le Marchand s'engage à payer l'intégralité du prix d'achat sans qu'aucune réduction ne soit applicable, sauf accord préalable par écrit d'AUTO1.com. Les différentes composantes du prix figureront dans la confirmation de commande. Le paiement du prix doit intervenir sans délai fautif à compter de la conclusion du contrat d'achat et de la réception de l'ordre de confirmation de commande. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est expressément convenu que le prix d'achat doit être réglé à AUTO1.com par le Marchand dans un délai maximum de TROIS (3) jours ouvrables à compter de la conclusion du contrat d'achat, par virement bancaire sur le compte bancaire indiqué au sein de l'ordre de confirmation de commande. Les prix sont indiqués en EUROS (EUR).
2. Le Marchand ne pourra opposer à AUTO1.com que des revendications prenant leurs sources dans (i) une contre-créance non contestée par AUTO1.com ou (ii) un titre exécutoire. Aucun droit de rétention n'est accordé aux Marchands.
3. En cas de retard de paiement, imputable au Marchand et supérieur à SEPT (7) jours calendaires à compter de la fin du délai de TROIS (3) jours calendaires mentionné au point 1 du présent paragraphe D, AUTO1.com se réserve le droit, à son entière discrétion, de résilier ledit contrat d'achat liant les parties sans indemnités au profit du Marchand. **En cas de résiliation du contrat d'achat à l'initiative d'AUTO1.com et découlant d'un défaut de paiement de la part du Marchand, ce dernier sera redevable, à l'égard d'AUTO1.com, d'une indemnité forfaitaire de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250 EUR) HT par Véhicule concerné, s'agissant de tout Véhicule dont le prix d'achat est inférieur à 10.000 EUR. S'agissant des Véhicules dont le prix d'achat est supérieur à 10.000 EUR, le montant HT de l'indemnité forfaitaire ne pourra excéder 20% du prix d'achat du Véhicule.**

4. Le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'exigibilité figurant sur la facture de paiement entraînera, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, une pénalité égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Par ailleurs, et sans préjudice de ce qui précède, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'exigibilité figurant sur la facture de paiement majorera de plein droit le montant de celle-ci de l'indemnité forfaitaire de 40 euros prévue à l'article L 441-6 du Code de commerce, et dont le montant est fixé par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012. En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera, de plein droit, substitué à celui figurant dans les présentes conditions de règlement.
5. Les tarifs afférents aux services fournis par AUTO1.com sont présentés au sein de la grille tarifaire en vigueur. Une version imprimable de la grille tarifaire est consultable à tout moment sur le lien suivant: [Grille tarifaire](#)

E. Enlèvement des Véhicules

1. Le Marchand est entièrement responsable de l'enlèvement des Véhicules au lieu déterminé par les parties. Dès la conclusion du contrat d'achat, AUTO1.com transmettra toutes les informations raisonnablement nécessaires pour l'enlèvement du Véhicule, incluant notamment le lieu d'enlèvement, les horaires d'ouverture du lieu d'enlèvement ainsi que la date de rendez-vous la plus proche. AUTO1.com se réserve le droit de transférer le Véhicule à une autre localisation préalablement à l'enlèvement du Véhicule par le Marchand.
2. Le Marchand dispose d'un délai de SEPT (7) jours calendaires à compter de la conclusion du contrat de vente pour (i) procéder à l'enlèvement du Véhicule au lieu déterminé dans la notification de livraison ou alternativement (ii) pour prendre en charge directement la livraison dudit Véhicule à ses risques et périls.
3. En cas de non-exécution par le Marchand de l'obligation mentionnée ci-dessus dans un délai maximum de SEPT (7) jours calendaires à compter de la date de conclusion du contrat d'achat, AUTO1.com facturera des frais de stockage de QUINZE (15) EUROS HT, soit DIX-HUIT (18) EUROS TTC, et ce, par jour de retard et par Véhicule. AUTO1.com se réserve le droit de retarder la remise des Véhicules au marchand tant que ce dernier ne s'est pas acquitté des frais de stockage mentionnés aux présentes. Sans préjudice de ce qui précède, et en application de l'article 1657 du Code civil, AUTO1.com se réserve le droit de résilier le contrat sans sommation en cas de non-retirement du Véhicule par le Marchand dans le délai indiqué aux présentes.
4. AUTO1.com octroie aux Marchands un droit limité non exclusif ni cessible d'accès à ses localisations ou aux différents sites d'enlèvement des Véhicules, et ce, uniquement s'agissant de l'enlèvement des Véhicules, à l'exception de tout autre motif. Sans préjudice de ce qui précède, tout Marchand s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, partenaires et prestataires toute prescription émise par AUTO1.com, s'agissant des modalités d'enlèvement, par

le Marchand des Véhicules au sein des localisations d'AUTO1.com ce qui inclut notamment mais non limitativement tout protocole de sécurité.

5. Le Marchand peut, à ses risques et périls, solliciter les services d'AUTO1.com afin que ce dernier organise la livraison des Véhicules par le biais d'un prestataire de services de transport, pour le compte du Marchand. Dans ce cas, si le caractère impératif du délai ou de la date de livraison n'est pas expressément spécifié dans la confirmation de commande, leurs mentions ne sont données qu'à titre indicatif.
6. Le Marchand s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, partenaires et prestataires toutes prescriptions émises par le responsable du centre de stockage des Véhicules, ce qui inclut notamment mais non limitativement tout protocole de sécurité, de telle manière qu'AUTO1.com ne puisse jamais être inquiété.
7. Dans l'hypothèse d'un enlèvement des Véhicules, par le Marchand ou son prestataire de services de transport, auprès d'un centre de stockage agréé par AUTO1.com, des frais d'enlèvement pourront être facturés au Marchand ou à son prestataire de services de transport par ledit centre de stockage. Ces frais sont susceptibles de varier en fonction de la localisation géographique dudit centre de stockage. Le Marchand s'engage à régler lesdits frais avant tout enlèvement des Véhicules.

F. Clause de réserve de propriété

1. A compter de l'exécution par le Marchand de l'intégralité de ses obligations au titre du contrat d'achat, AUTO1.com s'engage à remettre au Marchand le Véhicule ainsi que ses éventuels accessoires ainsi que les documents d'immatriculation afférents. Sans préjudice de ce qui précède, AUTO1.com conserve l'entière propriété du Véhicule jusqu'à l'exécution par le Marchand de l'intégralité de ses obligations résultant des présentes CGV et du contrat d'achat liant les parties.
2. AUTO1.com se réserve la propriété des documents d'immatriculation jusqu'à l'exécution complète par le Marchand de ses obligations en vertu des présentes CGV et du contrat d'achat liant les parties.
3. AUTO1.com s'engage à faire preuve d'une diligence raisonnable dans le cadre de la gestion des Véhicules vendus dont il conserve la propriété en vertu de la présente clause de réserve de propriété.

G. Défaut matériel et non-conformité

1. Aucune garantie de défaut matériel ou de vice caché, telle qu'envisagée par l'article 1641 du Code civil, n'est accordée par AUTO1.com au Marchand dans le cadre des présentes, sauf stipulation expresse à l'effet contraire. Le Marchand ne dispose d'aucun droit éventuel en cas de défaut matériel, notamment mais non limitativement en cas d'usure naturelle. Les paragraphes H et I des présentes CGV complètent les présentes.

2. Le Marchand doit procéder à l'enlèvement du Véhicule et l'examiner le Véhicule sans délai. En cas de non-conformité du Véhicule aux stipulations contractuelles ou, et dans la mesure permise par les dispositions de l'article (3) du paragraphe H des présentes CGV, le Marchand s'engage expressément à informer AUTO1.com, dans un délai de SEPT (7) jours calendaires à compter de la date de réception du Véhicule, de l'existence de ladite non-conformité, (i) par le biais de l'onglet « SUPPORT » de son compte Auto1 accessible à l'adresse <https://www.auto1.com/claims/support> (ii) en mentionnant l'existence de ladite non-conformité sur le bon d'enlèvement ou sur le CMR émanant du partenaire logistique. Le Marchand devra en outre transmettre les éléments de preuve à l'appui de ses prétentions dans un délai de SEPT (7) jours calendaires à compter de la date de la première demande de production des preuves susvisées par AUTO1.com. En cas de non-exécution par le Marchand aux présentes dispositions, AUTO1.com sera expressément et définitivement considéré comme ayant satisfait à son obligation de délivrance conforme.
3. Les présentes dispositions du présent Paragraphe G ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou intentionnelle de la part d'AUTO1.com, ou en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique et à la santé.
4. Les présentes dispositions s'appliquent dans la mesure strictement permise par le Paragraphe H des présentes CGV.

H. Dispositions diverses

1. Les parties contractantes ainsi que le contrat en question sont documentés au sein de la confirmation de commande. Toute modification ou addition manuscrite de la confirmation de commande est nulle. AUTO1.com se réserve le droit de modifier les présentes CGV ainsi que le contenu du site internet à tout moment. AUTO1.com pourra, à son entière discrétion, informer les Marchands de toute modification des présentes CGV ou des différentes mentions du Site Internet.
2. AUTO1.com ou le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenue responsable envers le Marchand, ses héritiers et ses ayants droits des pertes et dommages indirects et des dommages similaires (notamment, les pertes de bénéfice, perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, de clientèle, d'opportunité commerciale, d'économies, les atteintes à l'image, le goodwill) même si AUTO1.com a été dûment informée de la possibilité de survenance de tels dommages.
3. Par dérogation expresse et conventionnelle aux dispositions des articles 1604 à 1624 du Code civil, l'obligation de délivrance conforme pesant sur AUTO1.com ou le Vendeur est circonscrite aux éléments suivants :
 - A. Modèle et finition du Véhicule
 - B. Kilométrage du Véhicule, tel qu'indiqué par la personne physique ou morale ayant cédé le Véhicule à AUTO1.com ou au Vendeur
 - C. Immatriculabilité du Véhicule (à savoir la possibilité d'immatriculer un Véhicule), à l'exception des Véhicules

importés depuis un pays tiers à l'Union Européenne. S'agissant des Véhicules importés depuis un pays tiers à l'Union Européenne, les Marchands devront s'assurer de l'immatriculabilité du Véhicule, la responsabilité d'AUTO1.com ou du Vendeur étant expressément exclue en la matière

- D. Caractère accidenté du Véhicule. Afin d'éviter toute ambiguïté, sera considéré, aux fins des présentes, comme un Véhicule accidenté tout Véhicule ayant subi une modification de sa structure suite à un choc, n'ayant pas fait l'objet d'une réparation dans les règles de l'art et dûment constatée par un expert automobile titulaire d'un Diplôme d'Etat d'expert automobile.
 - E. A l'exclusion des informations mentionnées ci-dessus, les informations relatives aux Véhicules et présentées sur le Site Internet ne constituent qu'un faisceau d'indices permettant au professionnel averti d'évaluer (i) l'état général des Véhicules et (ii) l'opportunité de procéder à l'acquisition desdits Véhicules à ses risques et périls et selon les usages gouvernant le négoce de véhicules d'occasion entre professionnels de l'automobile.
4. Aucune garantie d'éviction du fait d'un tiers n'est accordée au Marchand par AUTO1.com ou le Vendeur, le Marchand procédant à l'acquisition du ou des véhicule(s) concerné(s) à ses risques et périls, au sens de l'article 1629 du Code civil.
 5. Dans la mesure permise par le droit applicable, aucune garantie de vice caché, telle qu'entendue par l'article 1641 du Code civil, n'est conférée au Marchand par AUTO1.com ou le Vendeur
 6. Aucun droit de rétention de quelque nature que ce soit n'est accordé aux Marchands.
 7. AUTO1.com ou le Vendeur est soumis, de convention expresse, à une obligation de moyen. En cas de manquement avéré d'AUTO1.com ou du Vendeur ayant entraîné l'annulation de la vente, seuls les préjudices directs subis par le Marchand du fait d'AUTO1.com ou du Vendeur pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une réparation qui sera de plein droit, par la volonté des Parties, limitée à hauteur de la marge bénéficiaire réalisée par AUTO1.com ou le Vendeur sur la transaction litigieuse, telle qu'indiquée sur la confirmation de vente dûment transmise aux Marchands. En cas de manquement avéré d'AUTO1.com ou du Vendeur n'ayant pas entraîné l'annulation de la vente, seuls les préjudices directs subis par le Marchand du fait d'AUTO1.com ou le Vendeur pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une réparation qui sera de plein droit, par la volonté des Parties, limitée à hauteur de la marge bénéficiaire réalisée par AUTO1.com ou le Vendeur sur la transaction litigieuse, telle qu'indiquée sur la confirmation de vente dûment transmise aux Marchands, multipliée par un coefficient de 3,5. Les parties reconnaissent expressément que la présente clause de limitation de responsabilité est parfaitement acceptée par les parties, qui la déclarent proportionnée aux obligations essentielles d'AUTO1.com ou du Vendeur dans le cadre des présentes.

8. Les obligations d'AUTO1.com ou du Vendeur au titre des présentes seront suspendues en cas de force majeure, telle qu'entendue par la jurisprudence de la Cour de cassation française. Il est expressément entendu que sera considéré comme relevant de la force majeure tout événement revêtant les caractères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité. Sans préjudice de ce qui précède, il est expressément rappelé que sera considéré comme présentant les caractères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité (i) tout fait de la nature et du climat impactant les Véhicules concernés par les présentes CGV, ce qui inclut notamment mais non limitativement la grêle et le gel, (ii) les catastrophes naturelles ainsi que (iii) tout fait d'un tiers revêtant les caractères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité.
9. En cas de contradiction d'une disposition des présentes CGV avec un texte d'ordre public, cette contradiction entraînera seulement la non-application de la disposition non-conforme sans affecter le reste des présentes CGV.
10. Les présentes CGV, ainsi que toute opération entre AUTO1.com et les Marchands sont régies par le droit français. Tout litige ou contestation sera soumis, à défaut de conciliation amiable entre les parties, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre auquel les Parties attribuent compétence exclusive et territoriale, quel que soit le lieu d'exécution de la prestation ou de l'infraction, le domicile du défendeur même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

I. Autres dispositions

1. Aucune garantie en matière de conformité et de défaut matériel, s'agissant des Véhicules, n'est accordée par AUTO1.com ou le Vendeur dans le cadre des présentes CGV. Cela s'applique notamment mais non limitativement à:
 - Tout Véhicule préalablement indiqué comme étant endommagé par AUTO1.com
 - Tout Véhicule dont le kilométrage est supérieur à 175.000 km
 - Tout Véhicule dont la mise en circulation date de plus de 10 ans
 - Tout Véhicule vendu avec une marge nulle ou négative, telle qu'indiquée sur la confirmation de vente
 - Tout cas d'usure naturelle
 - Tout vice et/ou dommage matériel, incluant notamment mais non limitativement:
 - Toute égratignure légère de peinture
 - Toute bosse légère
 - Toute antenne manquante
 - Toute égratignure sur les jantes en aluminium
 - Tout intérieur présentant des traces de saleté
 - Tout pneu crevé
 - Tout bris de glace présent sur le pare-brise du Véhicule
 - Toute notice d'utilisation du Véhicule manquante
 - Tout CD, DVD ou carte mémoire manquant s'agissant du GPS

- Tout couvre-bagage manquant toute tablette de rangement pour chapeau manquante
- Toute télécommande manquante
- Tout élément clé manquant du véhicule incluant notamment mais non limitativement les barres d'attelage et les barres de toit
- Toute ampoule défectueuse
- Défauts matériels s'agissant de pièces usées du Véhicule, incluant notamment mais non limitativement:
 - Système d'échappement
 - Compresseur de climatisation
 - Amortisseur
 - Bras de suspension
 - Embayage défaillant
 - Volant moteur
 - Disques, plaquettes, tambours et maîtres-cylindres de freins
 - Roulements de roues
 - Fixations
 - Batteries défaillantes ou déchargées
 - Déversement de liquides
 - Essuie-glaces
 - Boîte de vitesse

Version: Mars 2017